

Notes de séance

67^e séance du 25 octobre 1966

Présidence: M. Schaffner, Président de la Confédération.

Absent: M. Gnägi.

Secrétaire: M. Oser.

Ouverture: 9 heures.

Clôture: 11 heures 10

Motions, postulats et interpellations.

Les attributions proposées par la chancellerie fédérale sont approuvées, sous réserve du cas de l'interpellation Müller-Berne concernant les cars étrangers.

Les services intéressés doivent établir à quel département attribuer cette interpellation, qui en intéresse au moins deux.*)

Maison Fulpius (Ftan).

M. Bonvin défend l'idée qu'il faudrait laisser agir/dans le canton un domaine qui lui appartient et décharger ainsi l'Etat central. Il est actuellement question d'un nouvel aménagement de l'autonomie cantonale, mais on voudrait ici laisser la charge à la Confédération.

M. Tschudi précise que la Confédération est obligée d'intervenir. On lui adresse d'ailleurs des demandes. Certains cantons sont peu disposés à faire le nécessaire.

M. von Moos propose de concilier les exigences de la théorie et celles de la pratique en précisant dans le dispositif que "le canton des Grisons sera tenu de renseigner la Confédération".

Le Conseil décide de prescrire cette information (sous chiffre IV) par une adjonction prévoyant l'envoi d'une copie à l'autorité fédérale.

La proposition du département de l'intérieur est adoptée avec cette modification.

Augmentation de traitement pour Zgraggen, service technique militaire.

La proposition du département militaire donne à M. von Moos l'occasion de souligner que les motifs avancés en l'occurrence pourraient valoir aussi pour d'autres fonctionnaires. Il ne semble pas qu'il y ait eu des offres concrètes.

*) Note de la chancellerie fédérale. La division de police et l'OFIAMT sont tombés d'accord pour admettre que l'objet peut être attribué au département de justice et police.



M. Chaudet précise qu'il y a eu de telles offres.

Promotion Lanz.

M. von Moos se déclare étonné de voir le département des finances donner son accord à la mesure proposée, étant donnée son attitude (en particulier celle de Lobsiger) à l'égard d'une demande concernant l'amélioration de la situation du chef de la police fédérale des étrangers. J'aurais l'occasion de faire des propositions du même genre à la fin de l'année.

M. Bonvin déclare avoir fait le nécessaire pour le règlement positif du cas Mäder.

Recours Mlle Gobat.

M. Bonvin fait part du regret que lui a causé l'obligation de proposer une solution négative pour cette fille d'un ancien conseiller d'Etat bernois.

M. Tschudi suggère d'inviter le canton à donner une réponse positive.

Pour finir, le Conseil adopte, telle quelle, la proposition du département des finances et des douanes.

Motion Eggenberger.

M. von Moos conteste la logique d'un passage du rapport (chiffre 3). Si le Conseil fédéral n'a pas la compétence nécessaire, il ne peut agir même si les circonstances sont anormales. Le même problème s'était posé pour l'entrée en vigueur de la loi sur la propriété d'étage. Le Conseil fédéral avait attendu le plus longtemps possible. Vu la situation politico-financière, je ne fais pas de proposition, mais je ne puis approuver cette partie du rapport.

M. Chaudet déclare avoir également ressenti la contradiction entre l'invocation de l'incompétence du Conseil fédéral et celle des nécessités financières. Il vaudrait mieux dire que le Conseil fédéral accepte la motion, mais que la décision appartient au parlement.

M. Tschudi propose de remanier l'exposé dans le sens de ces considérations, en relevant l'intérêt politico-financier de la mesure envisagée,

M. le Président propose de dire que le Conseil fédéral, considérant les choses "de lege ferenda", accepte la motion. Le Conseil doit respecter le droit mais aider le législateur à le retoucher. Il doit dire qu'il ne peut qu'exécuter la loi, mais a toujours manifesté son opposition à cette partie du nouveau droit. L'opération ne sera pas, malheureusement, très fructueuse. Il faudrait arriver à proposer "tout un paquet" de mesures pour une année. Il conviendrait de continuer les conversations amorcées avec les groupes parlementaires.

Le département des finances retire sa proposition pour nouvelle rédaction du chiffre 3.

Conférence AELE à Lisbonne.

M. von Moos soulève la question de savoir si la présence de deux conseillers fédéraux s'impose réellement.

M. le Président répond affirmativement. Des questions douanières seront traitées, mais peut-être aussi des problèmes de neutralité et d'intégration.

M. Spühler mentionne l'avis de Lenz, selon lequel son absence pourrait être interprétée comme la preuve d'un désintéressement de la Suisse.

M. Bonvin pense aussi qu'il faut la présence de deux conseillers fédéraux, vu que des questions d'association se discutent actuellement dans les milieux de la CEE.

Budget 1967.

M. Bonvin fait rapport sur la conférence de presse organisée pour la présentation du budget et mentionne ce qui a été dit pour faire ressortir l'effort extraordinaire qui s'impose. Il n'y a guère eu que deux questions posées. La réaction a été relativement positive, en raison de l'effort accompli pour réduire les dépenses.

Question de l'accession de la Suisse à l'ONU.

M. Chaudet déclare avoir lu avec intérêt le texte de la conférence de M. Spühler mais ne pas pouvoir partager entièrement ses vues optimistes. Le discours aura un retentissement considérable. Je suis un peu troublé parce que le Conseil fédéral n'a pas eu l'occasion de discuter préalablement la question de l'adhésion à l'ONU. Diverses personnes m'ont demandé s'il avait déjà pris une décision de principe. J'ai répondu négativement. Pour le public, le sens du discours de M. Spühler est cependant clair. Mais qu'arrivera-t-il s'il faut ensuite freiner? Il est délicat, dans n'importe quel domaine, d'engager le Conseil fédéral tant qu'il ne s'est pas prononcé.

M. Spühler précise que les déclarations qu'il^a faites n'engagent pas le Conseil fédéral. Elles sont personnelles. Je n'ai fait que développer ce qui avait été exposé au Conseil national. Je ne suis pas responsable de la manière dont la presse a réagi. Il est clair que le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé. Je n'ai pas dit qu'il fallait pousser les choses. J'ai insisté sur l'importance qu'il y aurait à sauvegarder notre statut de neutralité en cas d'accession à l'ONU. La façon de le faire reste ouverte. Aujourd'hui, il ne serait pas possible d'obtenir une reconnaissance claire de cette neutralité par l'ONU, en cas d'accession. J'avais proposé de consacrer une fois une séance du Conseil à la discussion de problèmes généraux, mais on n'a pas trouvé le temps pour cela. Dans mon exposé au parlement, j'avais été prudent, pour ne pas engager le Conseil fédéral. Je suis convaincu qu'il arrivera un jour où une adhésion s'imposera, si la neutralité peut être sauvegardée. Nous devrions consacrer une séance spéciale à cet objet.

M. von Moos pense aussi qu'il faudrait discuter une fois le problème. Avant les discours du genre en question, il serait bon d'avoir un échange de vues au Conseil fédéral. Je doute fort que la mise à disposition de "casques bleus" par la Suisse puisse se faire sur la base d'une modification de l'organisation militaire. Il faudrait reviser la constitution. La revision serait-elle acceptée? Il y aurait contradiction entre le fait de ne pas réussir à créer une troupe de police en Suisse et celui de mettre des "casques bleus" suisses à disposition pour des missions internationales.

M. le Président pense qu'il faut avoir une discussion dès le retour de Lisbonne, car une prise de position s'impose. La réponse de UThant aux déclarations faites devant notre parlement ne facilite pas les choses. Il y aurait aussi la question des sanctions. Je crains que le peuple suisse ne soit pas bien disposé pour l'ONU.

M. Spühler constate que ce problème se discute, que le Conseil fédéral le veuille ou non. Les commissions des affaires étrangères s'en occupent. Dans les milieux suisses, on voudrait que nous nous manifestions davantage sur le plan international.

M. Chaudet relève que la lecture du discours de M. Spühler est rassurante, par rapport au compte rendu de la presse. Il y a une série de problèmes à éclaircir. Si la Suisse est invitée à accéder à l'ONU, elle sera bien placée pour demander la reconnaissance de la neutralité. Dans le cas où elle poserait sa candidature, ce serait plus difficile.

Décision: il y aura une séance "extra muros" dès le retour de Lisbonne.

Siège de l'ONUDI.

M. Spühler retrace l'histoire de l'installation de l'UNCTAD à Genève et mentionne les efforts qu'il a fallu faire pour obtenir ce siège. A Genève, les "vigilants" attaquent violemment les mesures prises dans le domaine des exemptions fiscales accordées aux fonctionnaires internationaux. Le canton doit augmenter ses impôts. Il y a des élections en perspective. On craint une victoire des vigilants. Des conversations ont lieu entre autorités fédérales et cantonales pour voir comment aider Genève. Entre temps se pose la question du siège de l'ONUDI; dans les mêmes conditions que pour l'UNCTAD. Différentes villes sont proposées, notamment Vienne. Le choix de Vienne serait particulièrement dangereux pour nous. Il faut manifester que Genève est toujours disposé à recevoir des organisations de l'ONU. A côté du problème général, il y a celui de l'exemption fiscale. Il conviendrait d'aider Genève en augmentant la contribution fédérale aux organisations internationales de manière à leur permettre de verser au canton le montant correspondant à ce que les fonctionnaires suisses couverts par l'immunité fiscale ne paient pas au canton sous

de s'entendre en vue des pourparlers à engager avec le personnel, puis soumettre un projet au Conseil.

M. Bonvin déclare avoir envisagé les choses comme M. Gnägi. J'ai, dans toutes les discussions, cherché à sauvegarder la souplesse qu'exige le caractère différent des deux entreprises. Il est important d'entendre leurs représentants. Nous ferons rapport au Conseil fédéral et traiterons ensuite avec les associations.

M. Gnägi mentionne les discussions qu'il a eues avec Düby et Müller au sujet du doute jeté sur l'exactitude des chiffres indiqués par les CFF et PTT. Il faudrait qu'on sache quelles mesures comporte la réduction de l'horaire (plus de convoyeurs pour les trains de marchandises, fermeture prématurée des halles aux marchandises). Les chiffres officiels n'étaient pas exagérés pour le cas de maintien des prestations à leur niveau actuel.

M. Bonvin mentionne le mauvais tour que les chefs du personnel ont joué au Conseil fédéral en contestant les chiffres du message, chiffres pourtant fournis par leurs administrations.

Impôt sur les coupons.

M. Bonvin annonce la prochaine arrivée d'un rapport et rappelle le dépôt d'une motion Eggenberger. La motion sera adoptée par le Conseil national mais peut-être pas par le Conseil des Etats. Il s'agira de savoir quelle attitude le Conseil fédéral veut prendre et quelle sera la chronologie des opérations.

M. le Président voudrait qu'on examine la question d'une discussion à ouvrir avec les quatre grands groupes parlementaires au sujet d'une politique commune concernant des mesures constructives. Il faut travailler sur le plan formel, mais aussi agir dans les groupes pour obtenir un ajournement des grands débats jusqu'au moment du programme définitif et pour faire accepter le programme immédiat de trois ans.

Banque Intra.

M. Bonvin donne quelques renseignements sur la situation de la banque Intra à Genève, situation que les retraits de fonds ne paraît pas avoir trop ébranlée.

Contrebande à la frontière italienne.

M. Bonvin mentionne la forte contrebande de café ^{et cigarettes} qui se pratique à la frontière italienne et augmentera encore avec la réduction des droits suisses sur cette denrée. L'ambassadeur et l'attaché commercial d'Italie ont pris contact avec les autorités fédérales. M. ^{l'ambassadeur d'Italie} von Moos m'a donné la liste des Italiens qui organisent la contrebande à partir du territoire suisse. L'ambassadeur d'Italie voudrait qu'on oblige ces gens à quitter la Suisse. Puis-je demander à M. von Moos de s'occuper de la question?

M. le Président constate que la Suisse n'a pas d'obligations en matière d'aide fiscale. La contrebande est due au fait que notre pays frappe trop peu et l'Italie trop fortement le café.

M. Bonvin pense qu'il y a des services de bon voisinage qui Monument Général Guisan. s'imposent.

M. Chaudet relève qu'il a reçu une lettre du fils Guisan au sujet du monument. On cherche, ici et là, à accréditer l'idée que le Conseil fédéral et le comité poursuivent, ensemble, de sombres desseins. Des discussions s'engagent dans les milieux militaires. J'accuserai réception de la lettre, sans plus.

Tension entre la Syrie et Israël.

M. Spühler fait part d'une communication de l'ambassadeur d'Algérie concernant l'inquiétude des Etats arabes. Il suffit de prendre acte de la communication.

Réorganisation de la chancellerie fédérale.

M. Tschudi se réfère à la notice de M. Weber concernant la consultation de trois conseillers fédéraux par la commission d'experts. Il propose d'accepter la proposition et déclare qu'il prendra les initiatives nécessaires. M. Weber doit donner une réponse affirmative aux experts.

Absence de M. Gnägi.

M. Gnägi sera absent la semaine prochaine (conférences).

Commémoration du soulèvement hongrois.

M. le Président communique que le curé des Hongrois à Berne invite le conseil à se faire représenter à une messe commémorative.

M. Spühler propose de ne pas donner suite à l'invitation, pour ne pas mêler le gouvernement à cette commémoration.

Il en est ainsi décidé.

Morgartenschlessen.

Il est décidé de déléguer un officier à désigner par le département militaire.

Augmentation de la prime d'assurance contre les risques à l'exploitation.

M. le Président annonce le dépôt d'un rapport d'ici à la fin de l'année.
